



Pose d'éléments de couverture en terre cuite

Les éléments de toitures en terre cuite doivent pouvoir, malgré leur fragilité, supporter les déformations des toitures. Il sont donc généralement posés sans fixations rigides. Certains éléments (faîtière, tuiles de rives...) doivent cependant être scellés.

Dans ce cas, les mortiers rigides tels que ceux confectionnés uniquement avec des liants hydrauliques sont à exclure. Par ailleurs, il faut pouvoir déposer un ou plusieurs éléments sans endommager les éléments voisins. Les mortiers à la chaux ont et conservent une élasticité importante, sont perméables à la vapeur d'eau et permettent le positionnement précis et la dépose éventuelle des éléments scellés.

Domaine d'application :

Conformément aux DTU 40.21, 40.22 et 40.23, hourdage en partie courante (faîtières, tuiles de rives, arêtiers...) et réalisation de filets, solins, souches...

Choix des mortiers et Dosage

“Le mortier de ciment conduit à une rigidité trop importante des assemblages et à des risques de fissuration. L'emploi de mortier de ciment n'étant pas admis, on distingue deux catégories de mortier, le mortier de chaux et le mortier bâtard, destinés soit aux hourdages, soit aux filets ou aux solins.” (DTU 40.21, 40.22 et 40.23)

Couverture en terre cuite	
chaux	sable
	
* 1 sac de Tradical® PF 70 - 22 kg	6 à 8 seaux (60 à 70 litres)

* Le sac de Tradical® PF 70 peut être remplacé par 1 sac de Tradical® PF 80 de 20 kg

La fourchette de $\pm 50\text{kg}/\text{m}^3$ correspond aux différences de foisonnement du sable

La mise en œuvre se fera conformément aux DTU 40.21, 40.22 et 40.23.